

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
14627

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Avenant n° 2 à la convention multipartite avec l'association France Horizon pour la gestion et la coordination de l'Espace accueil des personnes évacuées (EAPE Beauvau).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux politiques publiques mises en œuvre par les maisons départementales de la solidarité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

A la suite de l'effondrement de trois immeubles de la rue d'Aubagne, le 5 novembre 2018 et à l'évacuation de nombreux immeubles ayant fait l'objet d'un signalement et potentiellement dangereux, la ville de Marseille, le Département, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Préfecture, ont décidé de l'ouverture de l'Espace accueil de personnes évacuées à la rue Beauvau (EAPE Beauvau) le 19 novembre 2018.

L'EAPE est un dispositif permettant de prendre en charge de façon pluridisciplinaire, sur un site unique, les personnes évacuées afin de faciliter leurs démarches et leur accompagnement dans la durée.

Depuis son ouverture, l'EAPE a accueilli plus de 4 000 personnes, soit en moyenne 150 personnes par jour dont certaines reviennent régulièrement pour y trouver réconfort et information. Le Département a d'ailleurs initialement mobilisé au total 14 de ses travailleurs sociaux afin de procéder à l'évaluation sociale d'environ 560 personnes ou ménages entre le 18 novembre 2018 et le 15 février 2019.

La ville de Marseille et la Préfecture ont souhaité confier l'organisation de cette gestion à France Horizon, association spécialisée dans les modes d'accueil et d'accompagnement.

Depuis le début de la convention, France Horizon a en charge la gestion et la coordination de quatre pôles de l'EAPE :

- un accueil général en charge d'une première évaluation et orientation ;
- un pôle accès aux droits ;
- un pôle accompagnement social ;
- un pôle de soutien psychologique.

Par ailleurs, France Horizon s'articule avec l'association solidaires pour l'habitat (SOLIHA Provence), maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour le pôle logement, en charge du relogement des personnes évacuées sur des logements temporaires ou définitifs.

Il est précisé que l'évaluation sociale, et le cas échéant, l'instruction des demandes d'aides financières dans le cadre du règlement départemental d'aide sociale sont réalisées par France Horizon, la décision d'octroi continuant de relever du Département.

Le rapport n° 131 voté par l'Assemblée départementale réunie le 8 février 2019, ainsi que la convention multipartite qui l'accompagnait, ont acté l'octroi d'une subvention départementale à l'association France Horizon au titre de la gestion et de la coordination de l'EAPE Beauvau à hauteur de 309 687,50 €(soit 25 % du projet global de la convention).

Cette convention multipartite avec l'association France Horizon a été mise en œuvre au regard de l'urgence de la prise en charge impérieuse des personnes évacuées, conformément à l'article 30-I-I° du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le rapport n° 41, voté par l'Assemblée départementale réunie le 20 septembre 2019, ainsi que l'avenant à la convention qui l'accompagnait, ont acté l'octroi d'une subvention départementale à l'association France Horizon au titre de l'aide alimentaire sous forme de chèques-service pour les personnes évacuées et hébergées en hôtels, n'ayant pas la possibilité de cuisiner dans leur hébergement, à hauteur de 150 000 €(soit 25 % du projet global de l'avenant n°1).

Depuis novembre 2019, le nombre d'évacuations a augmenté et on compte 400 personnes évacuées sur le dernier trimestre 2019. Dans cette situation et après analyse des besoins, les signataires de la convention jugent nécessaire de prolonger les missions de France Horizon jusqu'au 31 décembre 2020, le temps que les personnes évacuées puissent se stabiliser.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention liant les signataires à l'association France Horizon, du 31 mars au 31 décembre 2020, avec pour objectifs la poursuite de l'accompagnement social global et du dispositif d'aide alimentaire.

Il est proposé une participation au financement de l'avenant n° 2 à l'association France Horizon pour un montant de 226 939,50 € soit 25 % du projet global, afin de poursuivre ses missions jusqu'au 31 décembre 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL